

CIC – CENTRE
INTERCANTONAL
D'INFORMATION
SUR LES CROYANCES

RAPPORT
ANNUEL
2010

AVANT-PROPOS

LE CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES (CIC), financé par les cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin, a terminé sa neuvième année d'existence. Ouvert en 2002 pour répondre aux inquiétudes de la population après le drame de l'Ordre du Temple solaire, le CIC poursuit activement sa mission d'information.

En 2010, le CIC a enregistré 485 demandes (473 en 2009) et observé une augmentation des questions en provenance des cantons financeurs (+ 10% par rapport à 2009). Comme les années précédentes, il a répondu à un large éventail de questions portant sur 250 groupes et thèmes différents et nécessitant l'élaboration de 76 nouveaux dossiers d'information. La variété des questions adressées au CIC reflète la pluralité religieuse de notre pays, mise en évidence récemment dans une étude universitaire de Lausanne (ORS, 2010). Soulignons également que les particuliers consultent davantage le CIC que les années précédentes. En 2010, ils ont représenté 38% des demandes (+ 6% par rapport à 2009). Si certains s'adressent au CIC de façon préventive avant de prendre une décision, d'autres appellent le CIC parce qu'ils sont inquiets pour un proche.

En 2010, le CIC a renforcé le travail de terrain. Outre les contacts téléphoniques courants avec des responsables religieux, le CIC a rencontré douze mouvements actifs en Suisse romande. Ce travail de proximité lui permet de compléter la documentation à disposition, de recueillir des données inédites sur les pratiques et sur le fonctionnement de ces groupes et de favoriser le travail de prévention du CIC. Dans cette perspective, le CIC a organisé en novembre une journée de travail sur le thème des « sorties » de groupe religieux (exclusions et démissions) en réunissant neuf représentants d'organisations (La communauté St-Jean, La Famille, Sukyo Mahikari, les Témoins de Jéhovah, l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours) et huit représentants de centres d'information (Info-sectes du Canada, le CIAOSN de Bruxelles et INFORM de Londres). Les thèmes de discussions ont

porté sur les critères d'excommunication, les procédures mises en place lors d'un départ, ou encore les situations problématiques. Cette journée a également été l'occasion de renforcer les collaborations internationales du CIC.

2010 aura également été, pour le CIC, une année importante pour la mise en valeur de son fonds documentaire. Dans le but d'améliorer l'accès à sa documentation, le CIC a fait appel au Département d'information documentaire de la Haute école de gestion. Actuellement, dans le cadre d'un mémoire, une étudiante analyse les besoins et les outils de gestion utiles au CIC. Rappelons que depuis 2002, le CIC recueille de la documentation sur les groupes religieux émergents en Suisse afin de répondre aux interrogations de la population.

En conclusion, nous souhaiterions exprimer toute notre gratitude aux institutions et personnes qui nous accordent leur confiance et nous soutiennent dans notre mission. Nous remercions en particulier les autorités cantonales de Genève, Vaud, Valais et Tessin de leur aide financière qui a permis au CIC en 2010 de faire vivre et de construire jour après jour un lieu unique en Suisse romande, à l'écoute du public, de ses inquiétudes et de ses interrogations.

François Bellanger
Président du Conseil de fondation

Brigitte Knobel
Directrice

SOMMAIRE

SIGLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

1. Le CIC en bref	4
— L'utilité du centre	4
— Domaines	4
— La documentation à disposition du public	4
— Les prestations du centre	4
— Les méthodes du centre	4
— Les activités du conseil de fondation	5
— Les organes	6
2. Statistiques des demandes d'information adressées au CIC	7
— Evolution des demandes	7
— Provenance des demandes	7
— Le public qui s'est adressé au CIC	7
— Les questions posées au CIC	9
3. Activités du CIC en 2010	11
— Organisation d'un atelier de travail	11
— Activités pédagogiques	11
— Activités de terrain	12
— Collaborations et rencontres	13
— Participation à des colloques	14
— Interventions dans les medias	14
4. Développement et objectifs pour 2011	15

COMPTES ANNUELS 2010

— Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation du CIC	17
— Bilan au 31 décembre 2010	19
— Compte de résultat de l'exercice au 31 décembre 2010	20
— Comptes de bénéfice au bilan au 31 décembre 2010	20

ANNEXE

— Exemple de réponse : La méthode Grinberg	21
---	----

DÉFINITION DES SIGLES UTILISÉS

ASDFI Association suisse pour la défense de la famille et de l'individu
AVS Assurance-vieillesse et survivants
CIAOSN Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, institué auprès du Service public fédéral de Justice de Belgique, Bruxelles
CIC Centre intercantonal d'information sur les croyances, Genève
CNRS Centre national de la recherche scientifique, France
DFJC Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, canton de Vaud
DIP Département de l'instruction publique, canton de Genève
EESP Ecole d'études sociales et pédagogiques
FNS Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne
GRIS Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse, Lausanne
HEG Haute école de gestion, Genève
HEP-VD Haute école pédagogique du canton de Vaud
ICSA International Cultic Studies Association, Bonita Springs, Floride, USA
INFORM Information Network Focus On Religious Movements, Londres
LAVI Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
MIVILUDES Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Paris
ORS Observatoire des religions en Suisse
SISR Société internationale de sociologie des religions
SSP (Faculté de) Sciences sociales et politiques
UNADFI Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes
UNIL Université de Lausanne

1. LE CIC EN BREF

L'UTILITÉ DU CENTRE

Le CIC propose des informations de qualité sur les nouvelles spiritualités, les religions alternatives et les groupes religieux minoritaires et/ou controversés. Il s'adresse aussi bien à des particuliers qu'aux administrations, écoles, associations privées, institutions politiques, médias ou groupes religieux. Il dispose également d'une documentation en lien avec sa mission de prévention : dossier sur la notion de « secte » et de dérives sectaires, adresses de spécialistes et ouvrages spécialisés. Dans un pays qui compte plus de 5500 groupes religieux, l'accès à une information bien documentée s'avère nécessaire. Un nouveau marché du religieux, non réglementé, proposant divers types d'expériences spirituelles, est en plein essor et suscite questions et inquiétudes. La diversité religieuse interroge également les sociétés démocratiques sur la cohabitation des différentes croyances et les risques de conflits.

DOMAINE

Nouveaux mouvements religieux (chrétiens, ésotériques, musulmans, juifs, bouddhistes, hindous), minorités religieuses, groupes religieux émergents, groupes parareligieux, new-age, thérapies spirituelles, dérives sectaires, politiques et législations religieuses, statuts des cultes, etc

LA DOCUMENTATION À DISPOSITION DU PUBLIC

Le CIC dispose actuellement de la documentation suivante :

- plus de 650 dossiers thématiques
- 530 ouvrages spécialisés
- 80 jugements rendus par des tribunaux suisses et étrangers
- plus de 70 documents audio-visuels
- articles de presse classés par sujet
- matériel didactique pour les écoles

LES PRESTATIONS DU CENTRE

Dans le cadre de son mandat, le CIC propose les services suivants :

- Un centre de documentation et de consultation ouvert au public
- Un accueil téléphonique
- Des entretiens personnels
- L'élaboration sur demande de dossiers détaillés sur des mouvements religieux ou des thérapies spirituelles
- Le recueil de témoignages de proches, de membres ou d'anciens membres
- Une orientation vers des structures de soutien psychologique, juridique ou social
- Des informations sur les droits des citoyens face aux dérives sectaires
- La recherche d'information auprès de centres de même nature situés en Europe et en Amérique du Nord
- La mise à disposition de textes juridiques pertinents (lois, arrêts, règlements)
- Un dépouillement journalier des principaux quotidiens de Suisse romande
- Des bibliographies et des dossiers de presse sur des thèmes ciblés
- Des cours dans les écoles et universités
- L'organisation de colloques et conférences en lien avec les nouvelles spiritualités

LES MÉTHODES DU CENTRE

Neutralité

S'inscrivant dans le contexte suisse de neutralité confessionnelle, le CIC s'abstient de prendre part aux controverses particulièrement vives dans le domaine religieux. Dans cette perspective, le CIC s'appuie sur quatre principes :

- Il diffuse une documentation qui propose plusieurs points de vue pour que les lecteurs se forment eux-mêmes leur opinion.
- Il adopte la même approche avec tous les groupes, reconnus ou controversés.
- Il utilise un vocabulaire neutre.

- Il fait appel aux techniques d'entretien des sciences sociales pour recueillir des informations auprès des responsables religieux, des disciples, d'anciens disciples, ou des proches.

Approche différenciée

Le CIC analyse les situations de dérives sectaires selon trois niveaux de lecture :

- Les situations répréhensibles selon la loi.
- Les situations problématiques pour les membres d'organisations religieuses sans pour autant être illégales.
- Les situations dérangeantes pour les proches.

Chaque situation appelle une réponse différente.

Travail de proximité

Dans la mesure du possible, le CIC établit des contacts directs, sous la forme d'entretiens téléphoniques ou d'observations de terrain, avec les organisations religieuses/spirituelles de Suisse romande, y compris les groupes émergents et les plus marginaux. Ce travail de proximité lui permet d'être rapidement informé de la création ou de la disparition d'organisations, de changements opérés au sein de certains groupes, ou encore de la présence de dérives sectaires. Cette approche s'effectue dans la transparence.

Travail en réseau

Le CIC collabore avec des centres d'information de Suisse et d'autres pays (France, Belgique, Grande-Bretagne, Canada, Etats-Unis). Il est en contact avec le milieu universitaire suisse et international et avec des associations de défense de victimes. Il a également noué des collaborations étroites avec des sociologues, des historiens des religions, des journalistes, des médecins, des psychologues, des juristes et des membres de mouvements religieux.

Principaux partenaires en Suisse :

- L'Observatoire des religions en Suisse (UNIL)
- Le Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS)
- La Faculté des Sciences des religions des Universités de Lausanne, Fribourg, Berne, Lucerne, Zurich
- Religioscope (Fribourg)
- Infosekta (Zurich)
- Relinfo (Eglise protestante, Zurich)
- La Pastorale des sectes (Eglise catholique, Fribourg et Renens)
- L'Association suisse de défense des familles et des individus (ASDFI)

Principaux partenaires à l'étranger :

- La Société internationale des sociologues des religions (SISR)
- Le Réseau de chercheurs travaillant sur l'évangélisme, sur l'éсотérisme, sur le new-age
- L'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu (UNADFI), France
- La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), France
- Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), Belgique
- Information Network Focus On Religious Movements (INFORM), Londres
- INFO-SECTE (Québec/Canada)
- International Cultic Studies Association (ICSA)

Confidentialité

Le CIC garantit la confidentialité aux personnes qui le contactent.

Les prestations du CIC et ses principes d'action sont détaillés sur le site www.cic-info.ch

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE FONDATION

En 2010, le Conseil de fondation s'est réuni le 26 mai et le 12 octobre. Il a poursuivi ses démarches auprès des pouvoirs publics afin de faire connaître l'utilité du CIC et de demander le rétablissement des subventions. Il a rencontré M. le Conseiller d'Etat Charles Beer (GE) et M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba (VD) ainsi que M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJC (VD). En raison des diminutions budgétaires, il a pris des mesures d'économie. Par ailleurs, il a décidé de facturer pendant une période d'essai les frais de dossiers aux particuliers et aux organismes privés.

Contrôle AVS

Le 7 juin, l'agence AVS de Genève a effectué un contrôle de la comptabilité du CIC et rendu un rapport positif.

ORGANES

La composition du conseil de fondation

Le Conseil de fondation est actuellement composé de neuf membres :

- M. François Bellanger*, avocat et professeur de droit à l'Université (Genève).
- M. Christophe Calame, professeur de philosophie au Gymnase de Morges et à la Haute école pédagogique de Lausanne (Vaud).
- Mme Nicole Durisch Gauthier, professeure formatrice de didactique de l'histoire et des sciences des religions à la Haute école pédagogique de Lausanne (Vaud).
- Mme Jacqueline Horneffer, secrétaire adjointe du Département de l'instruction publique (Genève).
- Mme Anne-Catherine Miéville, responsable des affaires religieuses du Département de l'intérieur (Vaud).
- Mme Nathalie Narbel, secrétaire générale de Pro Mente Sana (Genève).
- M. Jörg Stolz, professeur de sociologie des religions à l'Université de Lausanne et directeur de l'Observatoire des religions en Suisse (Vaud).
- Mme Michela Trisconi de Bernardi, historienne des religions (Tessin).
- Mme Véronique Zumstein, médecin psychiatre et neurologue (Valais).

* Président

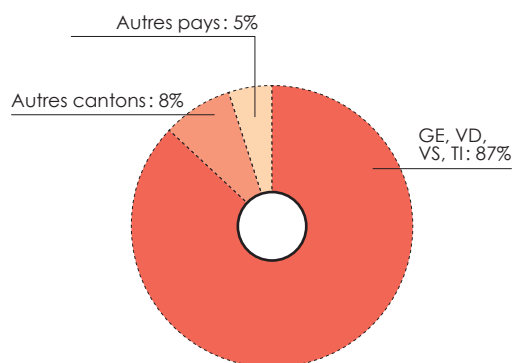
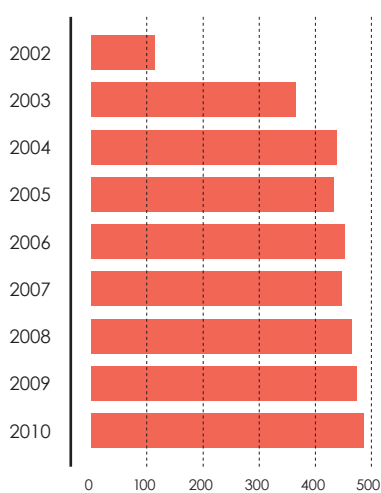
Le personnel

- Mme Brigitte Knobel : elle a commencé ses activités au CIC le 1er juillet 2002 comme sociologue (licence de l'Université de Lausanne). Depuis le 1er août 2007, elle occupe le poste de direction. Elle travaille à 80 %.
- Mme Séverine Desponds : elle est engagée au CIC depuis le 1er septembre 2007 comme historienne des religions (doctorat ès lettres de l'Université de Lausanne). Elle travaille à 80 %.

Les statuts du CIC ainsi qu'une présentation de son histoire sont disponibles sur le site www.cic-info.ch

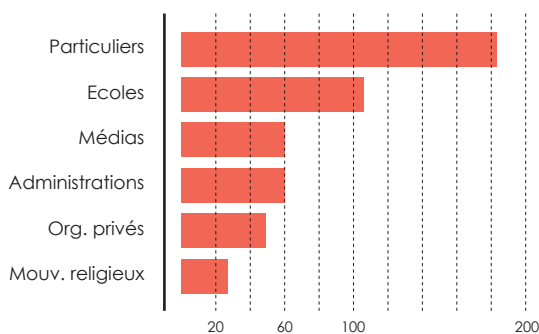
2. STATISTIQUES DES DEMANDES D'INFORMATION ADRESSÉES AU CIC

EVOLUTION DES DEMANDES



LE PUBLIC QUI S'EST ADRESSÉ AU CIC

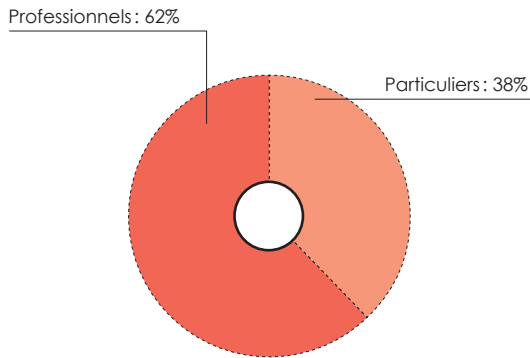
Le nombre de personnes qui s'adresse au CIC augmente sensiblement chaque année. En 2010, le CIC a enregistré 485 demandes, ce qui correspond à une moyenne de 40 demandes par mois. En comparaison, le CIC avait répondu à 473 demandes en 2009. C'est principalement par téléphone (53%) que les personnes s'adressent au CIC et par e-mail (22%). Certaines d'entre elles se déplacent au CIC pour consulter la documentation à disposition ou s'entretenir avec les collaboratrices (15%).



PROVENANCE DES DEMANDES

En 2010, la provenance géographique des demandes a évolué. Les appels venant des cantons financeurs du CIC ont augmenté en nombre (+58) et en pourcentage (+10%). Tandis qu'en 2009, ces demandes représentaient 77% des demandes, ce pourcentage atteint dorénavant 87%. Cette situation découle d'un recentrage des activités du CIC sur les cantons financeurs.

En 2010, le nombre de particuliers qui se sont adressés au CIC a encore progressé (de 151 en 2009 à 183 en 2010). Avec 106 demandes, le milieu éducatif reste le secteur professionnel qui s'adresse le plus au CIC. On observe également que les demandes en provenance des médias et de l'administration publique ont légèrement augmenté en 2010 (+7 pour les médias et +15 pour le service public), alors que celles émanant des groupes religieux a diminué par rapport à 2009.



Les particuliers (183 demandes)

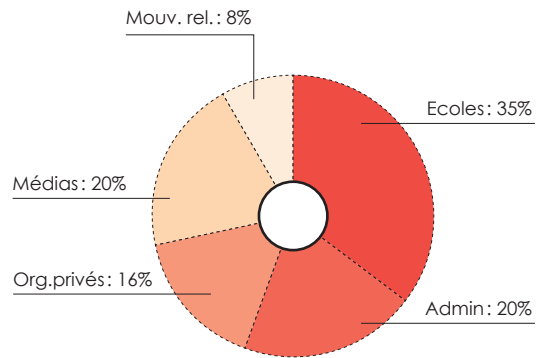
Les appels des particuliers expriment des préoccupations diverses. Certains particuliers consultent le CIC de façon préventive, avant de confier leur enfant à une institution de garde, à un camp d'été ou à un centre de loisirs. Des particuliers appellent aussi le CIC lorsqu'ils éprouvent un sentiment d'impuissance douloureux. Il s'agit par exemple de parents qui craignent l'influence religieuse que leur ex-conjoint exerce sur leur enfant. D'autres parents évoquent le prosélytisme auquel leur enfant a été soumis à leur insu, par exemple dans des institutions para-scolaires ou socio-éducatives. Mentionnons encore le cas de parents ou de proches inquiets parce qu'un des leurs est engagé dans un mouvement religieux controversé. Les inquiétudes portent avant tout sur la santé et les questions financières. Mais les proches appréhendent également la « manipulation mentale », les changements de personnalité et l'éloignement affectif provoqué par la conversion. Enfin, le CIC peut parfois être sollicité par des personnes souffrant de troubles psychiques. Dans ces cas, le CIC offre avant tout une écoute et oriente les personnes vers des services spécialisés.

Les professionnels (302 demandes)

En 2010, presque deux tiers des appels sont motivés par des raisons professionnelles. Un large éventail d'employés et d'indépendants sollicite le CIC : enseignants, chercheurs, journalistes, travailleurs sociaux, avocats, employés d'administrations publiques.

Les enseignants, chercheurs, étudiants et élèves (106 demandes)

Un tiers des demandes professionnelles (35%) provient du milieu scolaire ou académique. La documentation du CIC a été consultée par des chercheurs spécialisés dans l'étude des



phénomènes religieux contemporains. Des étudiants des hautes écoles et des élèves du secondaire II ont également fait appel au CIC en vue de la rédaction de mémoires, de travaux de séminaire ou de maturité. Enfin, le CIC a livré des conférences sur les nouveaux mouvements controversés dans le cadre de cours post-grades, de formations continues ou de cours d'histoire des religions.

Les journalistes (60 demandes)

En 2010, le pourcentage de demandes des journalistes (20%) a légèrement augmenté par rapport à 2009. L'actualité religieuse locale a particulièrement intéressé les médias : l'inauguration d'écoles confessionnelles, le rachat de salles de cinéma par des églises évangéliques genevoises, des actions prosélytes inédites ou encore la conférence de M. Harun Yahya, créationniste, ont suscité des demandes d'information au CIC. D'autre part, la médiatisation du rapport annuel thématique de la MIVILUDES occasionne des demandes de journalistes qui souhaitent connaître la situation suisse.

En 2010, les médias suivants se sont adressés au CIC :

- La *Télévision suisse romande*, pour le télé journal et les émissions « Bas les masques », « Temps présent », « Mise au point ».
- La maison de production française d'« Envoyé spécial », France 2.
- La presse romande : *24heures*, *Bonne nouvelle*, *Le Courier*, *L'Hebdo*, *La Gruyère*, *La Liberté*, *Le Matin*, *Protestinfo*, *Swissinfo*, *la Tribune de Genève*, *Uniscopes*.
- La *Radio suisse romande*, pour les émissions « Faut pas croire », « Hautes fréquences », « Juste ciel », « Babylone ».

Les entreprises et associations privées (49 demandes)

En 2010, 16% des demandes professionnelles proviennent du secteur privé. Des associations actives dans le domaine social, de l'information ou dans la défense de victimes de mouvements religieux ont utilisé les services du CIC, de même que des avocats ou des psychologues confrontés dans le cadre de leurs activités professionnelles à des pratiques thérapeutiques ou à des groupes religieux inconnus. Des gérances et des propriétaires de locaux sollicités pour des locations ont également fait appel au CIC.

L'administration publique (60 demandes)

En 2010, le pourcentage de demandes professionnelles provenant des services de l'administration publique a légèrement augmenté (20%). Ces derniers ont fait appel au CIC pour bénéficier des informations nécessaires dans le cadre d'enquêtes ou pour répondre aux groupes religieux qui demandent à être exonérés d'impôt, à pouvoir manifester sur l'espace public ou encore à mener une campagne d'affichage dans un service de l'Etat. Les services de l'administration publique peuvent également s'adresser au CIC lors de demandes de subsides formulées par des organisations humanitaires dont l'identité religieuse ou laïque est peu claire.

En 2010, les administrations suivantes ont eu recours au CIC :

- Ministère public cantonal
- Chancelleries d'Etat
- Secrétariats généraux de communes
- Administrations cantonales des impôts (service des exonérations d'impôts)
- Polices transnationale, cantonales et communales de sûreté
- Départements de l'instruction publique/de la formation (secrétariat général, service des écoles privées)
- Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (service de la solidarité internationale)
- Département des institutions, de l'agriculture et des forêts (service des naturalisations)
- Département de l'intérieur (Service des communes et des relations institutionnelles)
- Service communaux, municipaux et cantonaux des affaires culturelles
- Service municipaux des relations extérieures
- Services communaux et municipaux de l'emploi

- Services communaux des polices du commerce
- Centres LAVI
- Administrations étrangères (MIVILUDES, Mairies, ambassades)
- Commissions législatives cantonales (pétitions)

Les mouvements religieux (27 demandes)

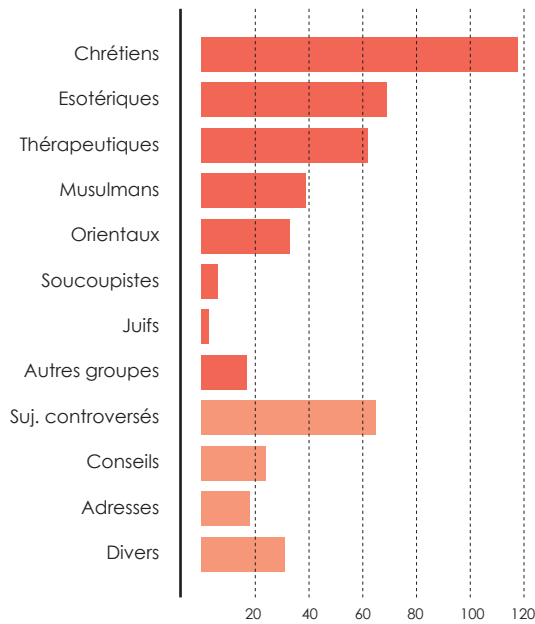
Le pourcentage de demandes (9%) provenant d'organisations religieuses a diminué en 2010. Ces demandes proviennent par exemple d'aumôneries ou encore de centres d'information des Eglises catholiques ou protestantes. Notons également que des mouvements religieux minoritaires ou controversés s'adressent au CIC pour demander des conseils lorsqu'ils ont de la difficulté à louer un local ou simplement pour s'informer de ce qui a été écrit sur eux. Enfin, quelques pasteurs évangéliques et thérapeutes alternatifs s'adressent au CIC pour vérifier que leurs activités soient conformes à la législation.

LES QUESTIONS POSÉES AU CIC

Comme les années précédentes, le CIC a été sollicité sur des questions très diverses. Les demandes ont porté sur un éventail de 202 groupes différents (représentés dans le tableau ci-après par les lignes foncées) et sur 53 thèmes différents (représentée dans le tableau ci-après par les lignes claires). Ce qui représente au total 255 questions différentes nécessitant l'ouverture de 76 nouveaux dossiers. Les trois sujets qui ont suscité le plus grand nombre de questions sont la notion de « secte » (14 demandes), les Témoins de Jéhovah (10 demandes) et le voile intégral (8 demandes).

De manière générale, les questions adressées au CIC ont porté d'abord sur des mouvements chrétiens (24%), en particulier des églises pentecôtistes de migrants. Les questions ont également porté sur les croyances et groupes ésotériques (14%) comme les Illuminati ou la Franc-maçonnerie. Bien que le CIC soit toujours interrogé sur des techniques de guérison comme celles développées par l'Eglise de Scientologie ou par la méthode Grinberg, les demandes portant sur ces questions sont en diminution (62 en 2010 contre 108 en 2009). En revanche, le CIC est davantage sollicité sur l'Islam (39 demandes en 2010 contre 11 en 2009). Les dossiers réalisés sur le port du voile (niqab et hijab) ont été particulièrement demandés, surtout par les institutions scolaires ou des services

administratifs. Les autres catégories religieuses (mouvements « orientaux », soucoupistes et juifs) sont restées relativement stables. Enfin, le CIC est aussi contacté pour déterminer la nature religieuse d'organisations ou de mouvements (par exemple une ONG ou une institution thérapeutique). Certaines de ces organisations se révèlent non-religieuses après examen. Ce type de demande est classé dans la catégorie « Autres groupes »¹.



Le CIC est également interrogé sur des questions religieuses qui suscitent des controverses. En 2010, ce type de questions s'élève à 65. Elles ont porté principalement sur le créationnisme ou la notion de « secte ». On note également des demandes sur le thème de la conversion ou des rites funéraires dans les nouveaux mouvements religieux. Le public s'est par ailleurs adressé au CIC pour demander des adresses spécialisées ou des conseils. Enfin, le CIC a été amené à effectuer des expertises lors d'examens, à recevoir des témoignages d'anciens membres ou à présenter son approche (catégories « divers », 6%).

1. Alors que ces demandes étaient catégorisées en 2009 dans la catégorie « autres », elles sont désormais classées sous la rubrique « Autres groupes ».

3. ACTIVITÉS DU CIC EN 2010

Le travail de terrain, les échanges avec les chercheurs en sciences des religions, les collaborations nationales et internationales, sont indispensables pour mener à bien la récolte d'information du CIC. Tenant compte de cette situation, le CIC a intensifié son travail de terrain en 2010 et poursuivi sa collaboration avec les partenaires académiques et les centres d'information sur les nouvelles croyances. Fort de son expérience dans le traitement de questions sensibles, le CIC est également intervenu dans les écoles, partageant ainsi son savoir-faire et ses réflexions avec des professionnels de l'éducation.

ORGANISATION D'UN ATELIER DE TRAVAIL

Le 18 novembre, le CIC a organisé à Genève une journée de travail sur le thème des exclusions et démissions de groupe religieux. Cette journée, fermée au public, a réuni dix-sept personnes concernées religieusement ou professionnellement par ce thème : neuf représentants d'organisations religieuses (La communauté St-Jean, La Famille, Sukyo Mahikari, Les Témoins de Jéhovah, l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours) et huit représentants de centres d'information européens et canadien (le CIAOSN de Bruxelles, INFORM de Londres et Info-sectes du Canada). La journée s'est déroulée dans un climat constructif et les échanges ont été fructueux. Les discussions ont porté sur les critères d'excommunication, les procédures mises en place lors d'un départ, ou encore les situations problématiques. Cette journée a permis d'enrichir les connaissances du CIC en la matière, peu de documentation existant sur cette question. Elle fait suite à la journée organisée en 2009 par INFORM à Londres sur le thème de la prise en charge des personnes âgées dans les nouveaux mouvements religieux.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Centre national de la recherche scientifique (Paris)

Le 15 janvier, le CIC a été invité à présenter ses activités et sa méthode de travail lors du colloque intitulé « Quelle régulation pour les nouveaux mouvements religieux et les dérives sectaires dans l'Union Européenne ? », organisé par Mme Nathalie Luca du Centre national de recherche scientifique (CNRS). M. Bellanger et M^{me} Knobel ont chacun donné une conférence. La France, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et la Suisse étaient représentés. Les actes du colloque seront publiés en 2011.

Institut universitaire Kurt Bösch (Sion)

Le 23 janvier, M^{me} Knobel a donné trois cours aux étudiants du Diplôme d'expertises psychosociales pour enfants et adolescents, à l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion. Les cours portaient sur les minorités religieuses en Suisse dont les « sectes », l'islam en Suisse et la Fraternité St-Pie X.

INFORM (Londres)

Le 24 avril, M. Bellanger a donné une conférence intitulée « Cults and Crime from a Legal Perspective » au colloque organisé par INFORM à la London School of Economics sur le thème de « Sectes et crimes ».

Gymnase du Bugnon (Lausanne)

Le 29 avril, M^{me} Desponds a donné un cours portant sur la notion de secte pour des élèves d'une classe d'histoire des religions au Gymnase du Bugnon à Lausanne.

Gymnase de Beaulieu (Lausanne)

Les 6 et 11 mai, M^{me} Desponds a animé un cours portant sur l'Eglise de Scientologie dans une classe d'histoire des religions du Gymnase de Beaulieu à Lausanne.

Gymnase de Nyon

Le 17 juin, M^{me} Desponds a expertisé des examens de maturité d'histoire des religions au Gymnase de Nyon.

Gymnase Auguste-Piccard (Lausanne)

Le 18 juin, M^{me} Desponds a expertisé des examens de maturité d'histoire des religions au Gymnase Auguste-Piccard de Lausanne.

International Cultic Studies Association (Rome)

Le 18 septembre, dans le cadre du congrès de l'ICSA, M. Bellanger a participé à une table ronde sur le thème de « How Existing Laws Can Help Families and Ex-Members ».

INFORM (Londres)

Le 20 novembre, M. Bellanger a représenté le CIC au colloque organisé par INFORM (Londres) dans le cadre d'une conférence concernant les politiques publiques (« State Reactions to New Religions »).

Université de Lausanne et Haute école pédagogique du canton de Vaud

Le 26 novembre, M^{me} Desponds a donné une conférence à l'UNIL sur les rites funéraires dans les nouveaux mouvements religieux à l'occasion d'une formation continue. Cette formation était organisée conjointement par la HEP-VD et l'UNIL.

Formation de stagiaires

En 2010, le CIC a accueilli quatre étudiantes souhaitant effectuer des stages non rémunérés d'une courte période. M^{me} Camille Gonzales (bachelor ès lettres de l'Université de Genève) a poursuivi jusqu'au 5 février le stage professionnel qu'elle avait commencé le 30 novembre 2009. Ce stage, financé par l'Office cantonal de l'emploi de Genève, s'est déroulé dans le cadre d'une formation en publication assistée par ordinateur (PAO). Entre avril et septembre, le CIC a également accueilli Madame Alba Otero (du 12 avril au 11 juin), Madame Sarah Meylan (du 29 juin au 2 septembre) et Madame Julia Jeanloz (du 13 au 17 septembre).

Participation à des commissions

En tant qu'ancienne directrice du CIC et formatrice à la HEP-VD, M^{me} Durisch Gauthier a participé durant l'année au *Groupe interdisciplinaire « enseignement laïque et religieux »* (DIP, GE). Trois séances ont eu lieu.

ACTIVITÉS DE TERRAIN

Outre les entretiens téléphoniques courants avec les représentants religieux, le CIC a rencontré douze mouvements. Ce travail de proximité permet d'améliorer l'information donnée au public et de récolter de la documentation locale.

Témoins de Jéhovah

Le 17 janvier et le 6 octobre, M^{mes} Knobel et Desponds ont rencontré des représentants des Témoins de Jéhovah de Genève. Le 25 avril 2010, M^{me} Desponds a assisté à un « discours biblique spécial » dans la Salle du Royaume des Témoins de Jéhovah de Renens (VD).

Amicale des Alévis

Le 20 janvier, M^{mes} Knobel et Desponds ont rencontré un représentant de l'Amicale des Alévis, qui leur a présenté la tradition alévie et les activités de son association à Genève.

Eglise universelle du Royaume de Dieu

Le 25 janvier, M. Bellanger et M^{me} Knobel ont rencontré le représentant légal de l'Eglise universelle du Royaume de Dieu à Genève.

Le 17 mars, M^{mes} Knobel et Desponds ont conduit un entretien avec le pasteur de l'Eglise universelle du Royaume de Dieu à Genève.

Association Betel

Le 8 février, le CIC a reçu dans ses locaux le pasteur de l'église pentecôtiste Casa de Dios, de l'Association Betel à Genève.

Mosquée de Genève

Le 27 août, M^{me} Meylan, stagiaire, a conduit un entretien avec un imam de la Mosquée, et participé aux célébrations du Ramadan.

Le 15 octobre, M^{me} Knobel a visité la Mosquée de Genève.

Communauté St-Jean

Le 16 septembre, M^{me} Knobel a rencontré un représentant des Frères de la Communauté St-Jean de Genève.

Sukyo Mahikari

Le 30 septembre, M^{mes} Knobel et Desponds ont rencontré la responsable de l'Association Sukyo Mahikari à Genève. Le 30 décembre, M^{mes} Knobel et Desponds ont été invitées à assister à l'inauguration d'un autel destiné aux ancêtres au sein d'une famille membre de Sukyo Mahikari.

Centre islamique de Genève

Le 15 octobre, M^{me} Knobel a visité le Centre islamique de Genève.

Eglise de Scientologie

Le 4 novembre, le CIC a reçu dans ses locaux une représentante de l'Eglise de Scientologie de Genève.

Ashoka

Le 16 novembre, M^{me} Desponds a rencontré un collaborateur de l'Association Ashoka, qui conduit des cérémonies laïque et interreligieuse sur mesure.

Eglise de Jésus Christ des Saints des derniers jours

Le 16 novembre, M^{me} Knobel a rencontré un représentant de l'Eglise de Jésus Christ des Saints des derniers jours.

La Famille

Le 17 novembre, M^{mes} Knobel et Desponds ont rencontré deux représentants de la Famille (ex-Enfants de Dieu). La discussion a porté notamment sur les changements institutionnels de ce mouvement.

COLLABORATIONS ET RENCONTRES**Programme national de recherche sur les religions en Suisse (PNR 58)**

Le Programme national de recherche baptisé « Religion en Suisse. Collectivités religieuses, Etat et société » s'est achevé le 31 juillet 2010. Durant deux ans et demi, M^{me} Knobel a été engagée à 20% comme collaboratrice scientifique sur le projet « Enjeux sociologiques de la pluralité religieuse dans les prisons suisses » dirigé par M^{me} Irene Becci (Max Planck Institute for Social Anthropology de Halle et Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne). En 2008, ce projet avait fait appel à la directrice du CIC pour ses compétences en matière de minorités religieuses. Durant cette recherche, la documentation du CIC a été sollicitée à de nombreuses reprises et s'est révélée très utile pour le volet consacré aux activités des minorités religieuses dans les prisons suisses. Les conclusions de la recherche sont présentées sur le site du PNR58 : www.nfp58.ch

Groupe citoyen pour une culture religieuse et humaniste dans l'école laïque

Le 5 janvier et le 22 mars, le CIC a accueilli la coordinatrice du groupe. Cette visite a permis de présenter la documentation du CIC à disposition des enseignants et d'échanger sur l'enseignement du fait religieux dans les écoles. A cette occasion, le CIC a reçu en donation les archives d'un membre du Groupe citoyen (livres, articles de presse, dossiers, etc).

Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS)

Le 13 janvier, le CIC a rencontré M. Stéphane Lathion du *Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse* afin d'échanger sur l'Islam en Suisse.

Faculté des SSP, UNIL

Le 11 février, M^{me} Knobel a participé à une réunion de travail du projet de recherche dirigé par M^{me} la Prof. Laurence Kaufmann (Faculté des SSP, UNIL), « S'inscrire dans l'espace public. Approches sociologiques et géographiques des nouveaux paysages religieux ». Le CIC est partenaire associatif du projet.

Gymnase d'Yverdon

Le 15 avril, le CIC a accueilli une enseignante d'histoire des religions du Gymnase d'Yverdon.

Innovage

Le 28 avril, le CIC a rencontré des représentants d'Innovage, réseau de seniors qualifiés et bénévoles pour un échange.

Institut Religioscope (Fribourg)

Le 20 juillet, le CIC a accueilli M^{me} Marie-Laure Schick, coordinatrice de la formation *Media & Religion* organisée par Religioscope. A ce titre, elle a sollicité l'expérience du CIC en matière d'information sur les minorités religieuses.

Haute école de gestion de Genève

Dans le but de professionnaliser et d'améliorer l'accès à son fonds documentaire, le CIC a rencontré le 27 juillet et le 31 août, M. Alexandree Boder, professeur d'information documentaire de la HEG de Genève. Sur ses conseils, le CIC a soumis un projet choisi par une étudiante pour son travail de bachelor. Il s'agira pour elle d'analyser les besoins du CIC en matière de valorisation documentaire.

Séminaire de sciences des religions, Université de Lucerne

Dans le but de proposer au public genevois de nouveaux supports d'information davantage orienté sur l'aspect visuel, M^{me} Knobel a rencontré le 26 octobre à Lucerne, M. le prof. Martin Baumann, de l'Université de Lucerne et M. Andreas Tunger-Zanetti, collaborateur scientifique de la même institution. Ces deux spécialistes ont en effet créé des nouveaux outils documentant la diversité religieuse dans le canton de Lucerne : portail internet, carte géographique, films documentaires, etc. Lors de cette discussion, MM. Baumann et Tunger-Zanetti ont fait bénéficier le CIC de leur expérience et prodigué des conseils pertinents pour l'élaboration d'un projet de cartographie des lieux de culte à Genève.

PARTICIPATION À DES COLLOQUES

Pour récolter l'information nécessaire à son travail, le CIC a assisté à des conférences organisées en Suisse ou à l'étranger :

- *Le phénomène des megachurches : approche socio-historique*, conférence de M. Sébastien Fath à l'Université de Lausanne, le 23 février.
- *Les libertés fondamentales à l'épreuve du phénomène sectaire*, colloque organisé par le CIAOSN à Bruxelles, le 17 septembre.
- *Nuovi culti et sete nella società*, colloque organisé par l'ICSA à Rome, les 18 et 19 septembre.
- *Enjeux de la pluralisation religieuse de la population carcérale*, colloque organisé par l'Université de Lausanne, les 24 et 25 septembre.

INTERVENTIONS DANS LES MEDIAS

Pour diffuser l'information qu'il rassemble sur les phénomènes religieux contemporains et sur la gestion du risque dans les mouvements religieux, le CIC est également intervenu dans plusieurs médias.

Site internet romand LaFamily.ch

Le contrat avec La Family.ch, site d'information à destination des familles romandes, a été reconduit. Dans ce cadre, le CIC a publié des notices d'information sur la neutralité confessionnelle, sur le voile intégral et sur le comportement spirituel à risque qu'est l'usage religieux de drogues hallucinogènes.

Il a également publié des conseils pour améliorer le fonctionnement démocratique des associations à but culturel.

Présentation du CIC dans les médias

Plusieurs articles mentionnant le CIC ou ses activités ont paru dans la presse. Mentionnons plus particulièrement :

- L'article de M. François Baertschi intitulé « Plus de 150 sectes à Genève », paru dans le journal *GHI* du 14 janvier. Il comprend un entretien du président du CIC, M. Bellanger, et un encadré sur le CIC.
- L'article de Mme Camille Gonzales intitulé « «Tout groupe religieux peut dysfonctionner» » paru dans *Le Courrier* du 22 février. Cet entretien avec la directrice du CIC, Mme Knobel, a également été publié dans le *GHI* du 15-16 septembre et en italien dans le *Voce evangelica* (bulletin d'information de l'Eglise protestante du Tessin) d'avril sous le titre « Panorama religioso in trasformazione ».
- Le 12 août, la Radio suisse romande a consacré sa chronique *Juste Ciel* au CIC.

4. DEVELOPPEMENT ET OBJECTIFS POUR 2011

Développement de nouveaux outils d'information pour les professionnels de l'éducation et autres collaborateurs de l'administration publique genevoise :

- Organisation d'une formation continue en partenariat avec l'Université de Genève.
- Réalisation d'une carte géographique répertoriant le pluralisme religieux à Genève.
- Mise à disposition de place de stages pour des universitaires en droit, en sciences politiques, en sociologie ou en histoire des religions.

Valorisation du fonds documentaire du CIC et amélioration de l'accès à l'information par le biais d'une nouvelle classification à facettes et de logiciels spécialisés dans la gestion de documents informatiques.

Direction d'une publication collective consacrée aux jugements impliquant des nouveaux mouvements religieux. Titre prévu de l'ouvrage : Legal Cases involving New Religious Movements, édité chez Ashgate (collection : Inform Series on Minority Religions and Spiritual Movements)

COMPTES
ANNUELS
2010

FIDUCIAIRE BAUMER S.A.

route des Jeunes, 9
Case postale 1333
1211 Genève 26
Téléphone +41 (0)22 301 29 44
Téléfax +41 (0)22 301 29 43
E-Mail info@baumer-fidu.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT

sur les comptes de l'exercice 2010

de la

Fondation
« Centre intercantonal d'information
sur les croyances et sur les activités
des groupements à caractère
spirituel, religieux ou ésotérique »

à

Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la Fondation « Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Fondation « Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique »

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que les anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles de l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 31 mars 2011

FIDUCIAIRE BAUMER S.A.

Jacques PERROT
réviseur responsable

Benedikt BAUMER
réviseur

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

Avec comparatif 2009

ACTIF (EN CHF)	2010	2009
Caisse	2867.85	1321.61
Crédit Suisse	40'882.81	40'962.03
Liquidités	43'750.66	42'283.64
Impôt anticipé à récupérer	17.85	177.72
Autres créances	17.85	177.72
Actif de régularisation	979.98	4645.75
Comptes de régularisation	979.98	4645.75
Total actifs circulants	44'748.49	47'107.11
Mobilier et installation	1'500.00	1'900.00
Matériel informatique	1'900.00	3'100.00
Immobilisations corporelles meubles	3'400.00	5'000.00
Total actifs immobilisés	3'400.00	5'000.00
Total de l'actif	48'148.49	52'107.11

PASSIF (EN CHF)	2010	2009
Dettes résultant d'achats	12'700.14	0.00
Passifs de régularisation	2269.48	2239.45
Capitaux étrangers à court terme	14'969.62	2239.45
Capital de dotation	50'000	50'000
Bénéfice au bilan	- 132.34	45'301.53
Perte de l'exercice	-16'688.79	-45'433.87
Fonds propres	33'178.87	49'867.66
Total du passif	48'148.49	52'107.11

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

Avec comparatif 2009

PRODUIT (EN CHF)	2010	2009
Subv. Etat de Genève	150'000.00	150'000
Subv. Canton de Vaud	40'000.00	30'000
Subv. Canton du Valais	10'000.00	10'000
Subv. Canton du Tessin	10'000.00	10'000
Subv. Canton du Jura	--	3'000
Total Subvention	210'000.00	203'000
Dons de particuliers	--	40.00
Dons, cours, expertises	1'280.25	982.45
Intérêts Actifs	0.00	71.79
Total revenus divers	1'280.25	1'094.24
Total des produits	211'280.25	204'094.24

CHARGES (EN CHF)	2010	2009
Salaires et charges sociales	186'634.51	200'532.00
Total charges salariales	186'634.51	200'532.00
Locaux	20'000.00	20'000.00
Assurances-choses	584.40	584.40
Honoraires comptables	2'114.00	2'038.00
Déplacement et congrès	1'956.40	3'750.62
Doc. et diffusion d'information	5'553.53	9'885.35
Location photocopieur	3'111.84	3'111.84
Informatique, tél. et timbres	4'202.56	5'800.50
Fourniture de bureau	1'801.15	909.40
Taxes, frais divers	300.00	300.00
Frais bancaires	110.65	116.00
Total des frais d'exploitation	39'734.53	46'496.11
Amortissement mobilier et matériel infor.	1'600.00	2'500.00
Total des amortissements	1'600.00	2'500.00
Total des charges	227'969.04	249'528.11
Perte de l'exercice	-16'688.79	-45'433.87

**COMPTES DE BÉNÉFICE AU BILAN AU
31 DÉCEMBRE 2010**

Avec comparatif 2009

(EN CHF)	2010	2009
Perte au bilan 01.01	-132.34	45'301.53
Résultat de l'exercice	-16'688.79	-45'433.87
Perte au bilan au 31.12	-16'821.13	-132.43

UN EXEMPLE
DE RÉPONSE:

LA MÉTHODE
GRINBERG

CIC — Centre Interkantonal
d'information sur les croyances

Boulevard Helvétique 27
CH — 1207 Genève
tél.: + 41 22 735 47 50
fax : + 41 22 840 08 58
info@cic-info.ch
www.cic-info.ch

Genève, le 23 mai 2011

Réf. 4739 / ND / em / BK / SD

Concerne : La méthode Grinberg

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le résultat de nos recherches au sujet de la Méthode Grinberg.

La **première partie** est consacrée à la façon dont la Méthode Grinberg se présente dans sa documentation. La **seconde partie** contient des extraits de textes provenant de la littérature scientifique. La **troisième partie** vous propose des articles de presse (généraliste) sur le sujet. La **quatrième partie** est consacrée à la position d'associations de défense des victimes. La **cinquième partie** expose la position de l'OMS sur les pratiques complémentaires de soin. La **sixième partie** présente la position d'autorités suisses.

1. LA MÉTHODE GRINBERG PAR ELLE-MÊME

La Méthode Grinberg, développée par l'Israélien Avichail Grinberg à la fin des années 1980, se présente comme « *une méthode éducative axée sur le développement individuel de la personne, le bien-être et la prévention* ». Elle recourt notamment à l'analyse des pieds. Elle est enregistrée comme marque déposée en Hollande sous le nom The Grinberg Method Holland B.V. (**annexe 1**). Elle est administrée en Suisse par la société The Grinberg Method International SA dont le siège est à Lausanne¹ (**annexe 2**). L'école qui délivre le diplôme de praticien de la Méthode Grinberg se trouve à la même adresse.

La Méthode Grinberg est actuellement pratiquée en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Espagne, en Italie, en Israël, aux Etats-Unis et en Suisse.

— Site de la Méthode Grinberg : www.grinbergmethod.com

1. Adresse : av. Ruchonnet 9, 1003 Lausanne

La Méthode Grinberg en Suisse

La Suisse romande est le principal relais d'expansion et de formation des praticiens de la Méthode Grinberg. Plusieurs organismes y sont établis dans le canton de Vaud et dans le canton de Genève.

Dans le canton de Vaud :

- La Méthode Grinberg, société anonyme inscrite en 1996 au registre du commerce, a pour but l'exploitation de l'école de praticien de la méthode Grinberg (**annexe 2**).
- The Grinberg Method International S.A., société anonyme inscrite en 1996 au registre du commerce, a pour but la diffusion de la Méthode Grinberg au niveau international (**annexe 3**).
- The Grinberg Method Foundation, fondation de droit privé inscrite en 2003 au registre du commerce, a pour but de valoriser la Méthode Grinberg, notamment auprès de personnes victimes de traumatismes psychiques et physiques (**annexe 4**).

Dans le canton de Genève :

- L'Association des praticiens de la Méthode Grinberg, inscrite en 2003 au registre du commerce, a pour but la « promotion de l'exercice correct de la profession de praticien de la Méthode Grinberg » (**annexe 5**). L'association compterait une soixantaine de membres dont la moitié sont inscrits comme étudiants. Site : <http://www.grinbergmethod-swissassociation.ch/>

L'organisation suisse tient régulièrement un stand à Mednat, le salon des médecines naturelles, du bien-être et de la santé qui se déroule chaque année à Lausanne. Selon l'annuaire téléphonique (2011), il y aurait environ 70 thérapeutes en Suisse utilisant la Méthode Grinberg.

Le fondateur

Le site internet de la Méthode Grinberg présente Avi Grinberg comme un guérisseur autodidacte, possédant un don inné de guérison (**annexe 6**). Avant de développer sa propre méthode, il aurait expérimenté de nombreuses disciplines comme le yoga, la technique Alexander, la technique Feldenkrais, la bioénergie, la gestalt, la médecine chinoise, le tai-chi, le kung-fu, le chi kong, la guérison bédouine, le rolfing, la réflexologie, la méditation zen, la danse soufie, les rituels de guérison d'Amérique du sud, les thérapeutiques ancrées dans les religions du judaïsme, de l'islam, du christianisme et du bouddhisme ainsi que l'analyse des mains tibétaine. C'est en réalisant l'importance de l'engagement personnel dans le processus de guérison qu'Avi Grinberg aurait développé sa technique. A la fin des années 1980, il aurait ouvert sa première école en Israël. Sa biographie résume son orientation professionnelle ainsi : « *Doué d'un profond respect pour la capacité humaine à s'auto-guérir et réalisant que cette capacité avait été oubliée, il décida de passer du métier de guérisseur au métier d'enseignant* ».

Avi Grinberg a rédigé plusieurs livres sur son approche :

- *Holistic Reflexology*, Thorsons, 1989.
- *La peur, la douleur et d'autres amis*, Méthode Grinberg A. Légeret, 1996. (extraits dans l'**annexe 6bis**)
- *La fable des magiciens*, Rose d'Azur Publications, 1998.
- *Analyses de pieds : « montre-moi tes pieds, je te dirai qui tu es »*, Rose d'Azur Publications, 1998. (extraits dans l'**annexe 6ter**)

Ces ouvrages sont disponibles dans les bibliothèques suisses.

2. *La peur, la douleur et d'autres amis*, Méthode Grinberg A. Légeret, 1996, p. 77.

Les principes de la Méthode Grinberg

Selon Avi Grinberg, nous n'exploitons pas tout le potentiel psychique et physique dont nous disposons. Or, affirme Avi Grinberg, Dieu exige que nous utilisions toutes nos potentialités : « *Mon hypothèse est que Dieu me demande clairement de réaliser mon potentiel qui est en moi, d'utiliser mes aptitudes jusqu'à l'accomplissement. Il exige que je goûte, que je fasse connaissance et que j'apprenne tous les points de références possibles pour moi, pour atteindre les limites de mes capacités d'être humain. [...]. Il semblerait que Dieu apprécie cela* » (annexe 6bis, p 77). Pour Avi Grinberg, nous pouvons satisfaire cette volonté divine en traitant les angoisses et les souffrances. Pour y parvenir, Avi Grinberg préconise de travailler sur le corps : « *le praticien utilisera le toucher, le mouvement et la respiration, ainsi que des techniques de concentration et de relaxation adaptées à la personne, pour l'amener à une meilleure écoute de son corps, et créer ainsi un processus de changement durable* »³.

Applications

Avi Grinberg souligne que sa méthode corporelle permet non seulement d'améliorer nos performances, mais également de lutter contre le stress et de traiter les problèmes chroniques de santé (annexe 7). Une praticienne de la Méthode Grinberg, interrogée dans un journal romand, affirme qu'on vient chez elle « pour mettre fin à des migraines, douleurs lombaires, dans la nuque, allergies, fatigues chroniques, ainsi que pour la nervosité, le manque de confiance et d'enthousiasme qui empoisonne la vie » (annexe 23). Avi Grinberg définit les maladies chroniques comme une conséquence de déséquilibres émotionnels (appelée « *expériences inachevées* ») ou de mauvaises habitudes (appelées « *schémas fixes* »). A ce propos, il écrit ceci : « *Nous véhiculons avec nous toute une cohorte de schémas physiques, dont certains sont nécessaires pour nous permettre de continuer à fonctionner et à nous comporter dans une société [...], alors que d'autres deviennent des états physiques chroniques qui, avec le temps, produisent des symptômes et causent des souffrances sans fin* » (annexe 6ter, p.117-118). Il donne comme exemple le fait de rester assis quotidiennement dix heures d'affilée. Après plusieurs années, un point de référence se créerait sur la position assise, ce qui provoquerait des difficultés pour se relever (annexe 6bis, p. 42). Avi Grinberg relève encore que les problèmes psychologiques « *affectent l'énergie du sujet, spécifiquement celles qui n'ont jamais été terminées. Parmi les cas les plus évidents, citons les réactions de panique qui ne reçoivent pas l'attention susceptible de restaurer l'équilibre du corps* » (annexe 6ter, p. 37).

A. Grinberg souligne encore que sa méthode n'est pas indiquée en cas de maladie grave ou non diagnostiquée ainsi que dans les « *situations dangereuses urgentes* » comme par exemple une douleur soudaine dans la poitrine, auquel cas il est conseillé de consulter un médecin d'urgence (annexe 6bis, p. 140).

Les outils thérapeutiques

Lors de la première consultation, le praticien commence par une analyse des pieds. Dans son ouvrage *Analyses de Pieds*, Avi Grinberg propose de faire des liens entre les différentes parties du pied et les différentes parties du corps, tout en se référant aux quatre éléments (annexe 6ter). Il associe à chaque élément – terre, eau, feu, air – à une région du pied et une zone du corps. Chaque élément est aussi relié à des organes spécifiques, à une symbolique précise, ainsi qu'à une composante de la psyché humaine. Selon Avi Grinberg, l'analyse des pieds permet de détecter les problèmes émotionnels, les perturbations familiales et génétiques. Elle a pour but de donner au client la possibilité de « *rencontrer ses propres schémas chroniques* » (annexe 6ter) et d'identifier ses « *histoires en suspens* ». Lorsque le problème est identifié, le praticien propose différents outils thérapeutiques : « *toucher sur le corps et les pieds (la technique Footwork), instructions, descriptions, exercices divers, travail couché, debout, assis, etc. pour enseigner au client à gérer le comportement qui crée l'état qu'il désire améliorer* » (annexe 9). Certaines techniques de toucher utilisent la douleur comme outil d'apprentissage (annexe 10, point 6.4). Les séances individuelles durent 1 heure et ont lieu une à deux fois par semaine. Le prix d'une séance individuelle varie de 80.- à 150.- CHF.

3. Site : www.philippeconstantin.ch/consultations.php

La formation à la Méthode Grinberg

Les informations suivantes sont tirées de la brochure « *Devenir praticien de la Méthode Grinberg* » fournie par le Bureau de la Méthode Grinberg à Lausanne (**annexe 11**). La formation comprend 3 cycles répartis sur 3 ans, à raison d'un cycle par an. Chaque année comprend 270 heures de cours réparties sur 30 jours, soit six semaines. L'ensemble de la formation totalise 810 heures auxquelles s'ajoutent six consultations supervisées (deux par an), ainsi que deux mémoires - évalués chacun par une supervision finale de deux heures - pour le diplôme final. Le prix de la formation de trois ans s'élève à 14'400.- CHF (prix 2003/2004) (**annexe 12**).

Outre la formation de praticiens, il existe aussi différents cours et stages. Le Centre de Praticiens de la Méthode Grinberg à Genève propose par exemple une « *classe de remise en forme* » au prix de 1'000.- CHF par année, à raison d'une heure par semaine, ou encore un cours intitulé « *Travail de groupe pour développer l'expression de soi* » au prix de 1'600.- CHF à raison de sept journées de formation (**annexe 13**).

Le statut de praticien et de formateur

La Méthode Grinberg est enregistrée comme marque déposée. Les praticiens et formateurs qui utilisent cette technique sont tenus de signer un contrat de trois à cinq ans avec la société The Grinberg Method Holland B.V., basée à Amsterdam. Ce contrat, dont nous vous proposons un exemplaire (**annexe 12**), oblige les praticiens et les formateurs à verser, à titre de royalties, 20% de leur revenu brut (et 10% pour les leçons privées) à la société The Grinberg Method Holland B.V. jusqu'à la fin du contrat, y compris lorsque le contrat est dénoncé par une partie.

Par ailleurs, les praticiens et formateurs sont évalués régulièrement par des superviseurs au cours d'entretiens. Ceux-ci portent non seulement sur leurs activités professionnelles mais également sur des aspects de leur vie privée. Ils ont pour but d'évaluer la maturité psychologique et spirituelle du praticien ou du formateur.

L'association suisse des praticiens a rédigé le « Code professionnel de l'Association Suisse des Praticiens de la Méthode Grinberg » qui définit en 13 points l'activité des praticiens de la Méthode Grinberg membres de l'association (**annexe 10**). Ce document aborde des questions d'éthique, de secret professionnel, de publicité ou encore de relation avec les clients. Il précise en particulier que « *l'activité du praticien de la Méthode Grinberg est subordonnée [...] au contrat de licence entre l'Association Suisse des praticiens de la Méthode Grinberg et le détenteur des droits sur la Méthode Grinberg ou son cessionnaire* » (art. 1.1).

Sources :

- Site de l'Association internationale : www.grinbergmethod.com
- Site de l'Association Suisse : www.swissassocgrinbergmethod.ch
- Sites de plusieurs praticiens en Suisse romande.
- Avi Grinberg, *La peur, la douleur et d'autres amis*, Lausanne : Méthode Grinberg A. Légeret, 1996.
- Avi Grinberg, *Analyses de pieds*, Pully : Rose d'Azur Publications, 1998.
- « *Devenir praticien de la Méthode Grinberg* », brochure fournie par le Bureau de la Méthode Grinberg de Lausanne.
- Témoignages d'anciens praticiens recueillis au CIC entre 2009 et 2010.

2. LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

La Méthode Grinberg ne s'appuie sur aucune étude scientifique. Elle s'inscrit dans les techniques dites de développement personnel. Elle a fait l'objet d'un mémoire à l'Université de Neuchâtel intitulé *La Méthode Grinberg : une vision du corps comme métaphore du social : essai d'anthropologie du corps et de la santé* (1998) (**annexe 15**). Son auteur, Cima Damia, s'est notamment intéressée à la figure du fondateur, Avi Grinberg, dont elle décrit ainsi le parcours : « *Sa formation professionnelle est floue. Il était infirmier pendant son service militaire en Israël, puis il a travaillé comme réflexologue* ». Cima Damia analyse également les représentations du corps de la Méthode Grinberg qui, comme dans de nombreuses nouvelles thérapies, donne la parole au corps.

L'auteur relève en particulier l'inversion que la Méthode Grinberg fait entre le corps et l'esprit : « L'intellect est dévalorisé car perçu comme sur-employé dans nos sociétés post-modernes au détriment des instincts de survie par exemple. Il en va de même quant à la réification du corps au détriment de l'esprit-intellect, soit davantage une inversion du modèle corps-machine de Descartes qu'un réel dépassement de cette conception. Les représentations du corps font appel aux notions d'un corps qui ne ment pas, qui détient un savoir incontestablement supérieur à l'esprit. Il est qualifié d'adjectifs connotés nécessairement par la culture environnante : il est " malin ", " intelligent ", " généreux ", " persévérant ", etc. ». Cima Damia relève également que la Méthode Grinberg fait de multiples emprunts à la psychanalyse. Par exemple, elle envisage le symptôme comme signe d'un sujet souffrant (p. 62) et elle considère la mémoire du corps comme équivalent fonctionnel de l'inconscient de la théorie freudienne. Dans la Méthode Grinberg, il s'agit, comme dans la psychanalyse, de revivre une histoire passée, mais en passant par le corps (p. 63). Cependant les pratiquants mettent en avant les limites de la verbalisation des traumatismes passés en tant qu'outil thérapeutique : pour eux l'intellect n'est pas fiable dans la restitution du souvenir, seul le corps permet de revivre des moments de vie passée et de les résoudre.

Pour compléter cette information, nous vous proposons également des extraits de l'ouvrage de Jean Vernette et Claire Moncelon ⁴, *Les nouvelles thérapies. Mieux vivre et guérir autrement* (1999) (annexe 16). Pour ces deux auteurs, la réhabilitation du corps ainsi que la conviction que l'homme possède en lui-même tout ce qui lui est nécessaire pour guérir sont typiques des nouvelles thérapies. Selon ces spécialistes, les travaux de Wilhelm Reich, élève dissident de Freud, servent souvent de référence à cette nouvelle approche.

Thomas Sandoz, docteur en psychologie de l'Université de Lausanne et auteur des *Histoires parallèles de la médecine* (2005), consacre un petit chapitre à la réflexologie plantaire (annexe 17). Il décrit la Méthode Grinberg comme une « éducation à la santé » et comme une « forme de synthèse édulcorée, pas vraiment thérapeutique, mais faisant partie des alternatives en matière de santé avec lesquelles elle partage aussi bien des éléments de méthode qu'une certaine philosophie ».

Nous vous soumettons également les résultats d'un projet mené entre 1992 et 1998 dans le cadre d'un programme suisse de recherche sur les médecines complémentaires (annexe 18). Le projet intitulé « réflexologie plantaire : une étude d'intervention » avait pour but d'analyser « l'effet bénéfique éventuel de la réflexologie plantaire sur l'état postopératoire de 130 patientes qui avaient dû subir une intervention abdominale, sous anesthésie générale ». L'effet de la réflexologie a été comparé à deux traitements de référence, un simple massage du pied ou un entretien personnel. Parmi les résultats, il est dit que : « la réflexologie plantaire a produit un effet positif sur la diurèse après que le cathéter ait été enlevé, alors que le massage des pieds semblait être supérieur en ce qui concerne le bilan liquidien global » et que « les femmes du groupe réflexologie plantaire estimaient leur sommeil moins bon que les femmes des autres groupes ».

La Méthode Grinberg s'inscrivant dans le courant du développement personnel, nous vous proposons des extraits d'un ouvrage de Michel Lacroix, philosophe et maître de conférence à l'Université d'Evry (France), intitulé *Le développement personnel* (2000) (annexe 19). L'auteur observe que de nombreuses techniques, à l'instar de la Méthode Grinberg, apparaissent sur le marché, offrant aux personnes intéressées d'accroître leur potentiel, leurs facultés émotionnelles, relationnelles et intellectuelles, de mieux communiquer, d'augmenter leur créativité, d'être plus performantes, mais également de développer une dimension spirituelle, d'entrer en relation avec leur moi profond. Pour ce philosophe, notre société n'est plus hantée par la peur de transgresser la morale, mais par la peur de ne pas réussir. Les méthodes de développement personnel répondent à cette angoisse. Michel Lacroix observe également que le développement personnel attribue essentiellement la responsabilité de l'épanouissement de ses potentialités au sujet lui-même : « Selon la doctrine du développement personnel, les facteurs responsables de la non-croissance sont d'ordre psychologique, et non sociologique. Les obstacles à la réalisation de soi ne résident pas dans

4. Jean Vernette était théologien et délégué de l'épiscopat français pour les questions touchant les nouveaux phénomènes religieux. Claire Moncelon est psychologue.

l'action exercée par le milieu social, mais en soi même. Pour défendre ce point de vue, les auteurs et les formateurs s'appuient notamment sur l'observation des états affectifs qui prédominent chez les sujets dont la vie peut être dite "non accomplie", "non développée". Ces états, soulignent-ils, se caractérisent par la peur; si les individus ne parviennent pas à mobiliser leurs ressources, c'est en raison des peurs qui les travaillent» (pp.36-37).

Michel Lacroix mentionne en particulier les risques de dérive sectaire qui peut survenir dans les milieux des thérapies alternatives. Le premier aspect de ce risque réside dans le flou qui entoure la profession de « formateur en développement personnel ». En effet, cette appellation est libre et il n'y a aucune vérification officielle des compétences. Souvent, après avoir suivi un stage, on peut devenir formateur à son tour. Cette situation, écrit Michel Lacroix, ouvre la porte à de nombreux abus. De plus, d'après le philosophe, les formateurs peuvent prendre en charge des tâches inversement proportionnelles à leur degré de qualification. Ils prétendent en effet s'occuper de la vie personnelle, familiale, professionnelle, somatique et religieuse de leurs clients. Cette prise en charge globale peut également être aggravée par une attitude autoritaire : « faites telle chose », ou « représentez-vous telle image mentale », etc. Ainsi, pour Michel Lacroix, « l'accompagnement respectueux » peut laisser la place à la manipulation et il paraît tentant de passer d'une relation d'aide à une relation d'influence, et d'une relation d'influence à une relation de domination (p.95).

Pour compléter l'information, nous vous proposons également des extraits d'un autre ouvrage de Michel Lacroix, *L'idéologie du New-Age* (1996), dans lequel celui-ci analyse les idées du New Age reprises dans les thérapies alternatives comme la Méthode Grinberg (annexe 20).

Sources :

- Cima Damia, *La Méthode Grinberg : une vision du corps comme métaphore du social : essai d'anthropologie du corps et de la santé*, Institut d'ethnologie, mémoire de licence en ethnologie, Neuchâtel, 1998.
- Michel Lacroix, *Le développement personnel*, Flammarion, Paris, 2000.
- Michel Lacroix, *L'idéologie du New Age*, Flammarion, Paris, 1996.
- Thomas Sandoz, *Histoires parallèles de la médecine. Des Fleurs de Bach à l'ostéopathie*, Seuil, Paris, 2005.
- Jean Vernette et Claire Moncelon, *Les nouvelles thérapies*, Presses de la Renaissance, Paris 1999.
- *Médecines complémentaires : point de vue de la science*, Rapport du groupe d'experts du Programme national de recherche 34, Médecine complémentaire, 1992-1998, Genève : Médecine&Hygiène, 1999.

3. ARTICLES DE PRESSE GÉNÉRALISTES

Nous proposons trois articles de presse généraliste qui font la promotion de la Méthode Grinberg :

- Un article paru le 31 mars 1998 dans *La liberté*, journal fribourgeois, titré « Marianne Rolle est passée de l'histoire de l'art à celle du corps » (annexe 21).
- Un article paru le mardi 19 octobre 2004 dans le journal *24 Heures*, intitulé « Aide-toi et Grinberg t'aidera » (annexe 22).
- Un article paru le 21 octobre 2005 dans la *Tribune de Genève*, intitulé « Comment apprendre à être proche de soi-même » (annexe 23).
- Dans une perspective plus critique, nous vous proposons également un dossier consacré aux nouvelles techniques de développement personnel, intitulé « Moi d'abord » et paru dans l'hebdomadaire français *L'Express* du 22 novembre 2001 (annexe 24). Ce dossier relève l'importance du « culte » du moi dans les nouvelles techniques de développement personnel. Il souligne également le fossé existant entre les « recettes » proposées et les promesses de guérison, qui peut s'avérer dangereux pour des personnes vulnérables.

4. LA POSITION D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES VICTIMES

En Suisse

L'ASDFI (Genève), site : <http://www.asdfi.ch>

Cette association d'aide aux victimes a recueilli une dizaine de témoignages entre 2007 et 2010 dénonçant des pressions psychologiques au sein de l'entreprise Grinberg. L'ASDFI précise également que des plaintes ont été déposées en Suisse, mais qu'elles n'ont pas abouti⁵.

Relinfo (Zurich), site : <http://www.relinfo.ch>

Cette association n'a pas rédigé de notice sur la Méthode Grinberg dans son site.

Infosekta (Zurich), site : <http://www.infosekta.ch>

Cette association ne cite pas la Méthode Grinberg sur son site.

En France

Psychothérapie vigilance, site : <http://www.psyvig.com>

Cette association ne donne pas d'information sur la Méthode Grinberg dans son site internet. Elle présente cependant de nombreux documents sur les dangers des techniques de développement personnel et les dérives de certains thérapeutes.

L'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu)⁶,
site : <http://www.unadfi.org>

Cette association n'a pas de documentation sur la Méthode Grinberg et n'a pas enregistré de plainte. Dans une perspective plus générale, elle propose un dossier intitulé « Développement personnel et coaching » que nous vous soumettons (annexe 25).

5. POSITION DE L'ORGANISME MONDIAL DE LA SANTÉ (OMS)

L'OMS a publié en juin 2004 de nouveaux principes directeurs à l'intention des autorités sanitaires nationales les mettant en garde contre certains risques propres aux thérapies alternatives et en particulier contre les médicaments traditionnels et alternatifs (annexe 26).

6. POSITION D'AUTORITÉS SUISSES

A notre connaissance, la Méthode Grinberg n'a pas fait l'objet d'un jugement auprès d'un tribunal suisse.

Sur le plan fédéral et cantonal, la Méthode Grinberg n'est pas reconnue comme profession de la santé. Le diplôme que délivre l'école lausannoise est cependant agréé par la Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires (ASCA), une association de thérapeutes alternatifs basée à Fribourg⁷. Les praticiens de la Méthode Grinberg, pour autant qu'ils soient inscrits comme « réflexologues » à l'ASCA, peuvent être remboursés par certaines assurances complémentaires.

Bien que la Méthode Grinberg ne soit pas reconnue par l'Etat, sa pratique n'est pas pour autant interdite. En Suisse, la réglementation des pratiques de soins alternatifs et complémentaires est de la compétence des cantons. Nous vous présentons donc brièvement le cadre légal des cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin.

5. Information transmise le 24 mai 2011.

6. Cette association française est spécialisée dans l'information sur les sectes, la prévention et l'aide aux victimes. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports, membre associé de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

7. Site internet : www.asca.ch/f/default.asp

Le canton de Genève

Dans le canton de Genève, une personne peut exercer une pratique complémentaire pour autant qu'elle soit inscrite dans les registres du Département de l'action sociale et de la santé⁸, qu'elle ne représente pas de danger pour la santé du patient, qu'il n'y ait pas risque de confusion avec des soins délivrés par un professionnel de la santé⁹ et que le patient y consent après avoir été informé sur la pratique complémentaire (article 97, l'alinéa 2 de la loi cantonale genevoise sur la santé (K 1 03) du 7 avril 2006, **annexe 27**). Par ailleurs, la loi genevoise (article 99, alinéa 2) interdit aux thérapeutes non reconnus de traiter des personnes atteintes de maladies transmissibles, d'inciter les personnes à interrompre le traitement préconisé par un professionnel de la santé, de procéder à des actes médicaux réservés à des professionnels de la santé, d'opérer des prélèvements, d'administrer des produits pharmaceutiques, d'utiliser des appareils de radiologie. La nouvelle loi sur la santé prévoit encore la possibilité pour le Département de l'action sociale et de la santé de sanctionner ou d'interdire le recours à des pratiques complémentaires dans le cas de danger pour la santé, d'abus financier, d'infraction à la loi ou d'endoctrinement des patients (alinéa 1 de l'article 129).

Le canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, l'exercice des pratiques complémentaires n'est pas réglementé. L'exercice illégal d'une profession de la santé est néanmoins condamné comme le précise l'article 186 de loi sur la santé publique (LSP) du 29 mai 1985 (**annexe 28**): « Est passible d'une amende de Fr. 100.- à Fr. 20 000.- ou des arrêts, ces deux peines pouvant être cumulées, quiconque sans droit, fait acte de médecin, de médecin-vétérinaire, de médecin-dentiste, de pharmacien ou exerce l'une des autres professions relevant de la présente loi. Lorsque le prévenu aura agi en cédant à un mobile honorable et que son acte n'aura produit aucun résultat dommageable, il pourra être exempté de toute peine »¹⁰.

Le canton du Valais

Le canton du Valais tolère l'exercice des pratiques complémentaires (article 52, alinéa 1 et 2, de la loi sur la santé du 9 février 1996) pour autant qu'elles ne représentent pas de danger, qu'elles s'adressent à des personnes consentantes et bien informées et qu'il n'y ait pas de confusion avec les professions de la santé¹¹. La loi valaisanne interdit en outre la publicité (**annexe 29**).

Le canton du Tessin

La loi sur la santé du canton du Tessin distingue les thérapeutes complémentaires (terapisti complementari) et les guérisseurs (guaritori) (articles 63 à 64 de la loi « sulla promozione della salute et il coordinamento sanitario », **annexe 30**)¹². Sont considérés comme « thérapeutes complémentaires », les thérapeutes qui sont au bénéfice d'une autorisation cantonale (articles 63 à 63c). Cette autorisation est délivrée aux personnes qui ont obtenu l'examen cantonal des thérapeutes complémentaires, qui ont une bonne réputation, qui sont dotés d'une bonne santé physique et psychique et qui disposent d'un local adéquat. La loi tessinoise précise en outre les limites de leurs activités, comme par exemple les interventions chirurgicales, les injections et prélèvement sanguins, l'utilisation d'appareils ionisants ou encore la prescription de médicaments. Les thérapeutes complémentaires sont en outre subordonnés à toutes les dispositions de la loi sur la santé. Sont considérées comme « guérisseurs », selon la loi tessinoise, toutes les personnes qui ne disposent pas d'une autorisation cantonale prévue dans la loi sur la santé et qui

8. L'inscription dans les registres ne vaut ni comme autorisation ni comme reconnaissance de compétences.

9. Les professions de la santé reconnues à Genève sont les ambulanciers, assistants de médecins et de médecins-dentistes, assistants en médecine dentaire, assistants-pharmaciens, chiropraticiens, diététiciens, ergothérapeutes, infirmiers, logopédistes, opticiens, ostéopathes, pédicures-podologues, physiothérapeutes et masseurs-kinésithérapeutes, préparateurs en pharmacie, psychologues, psychomotriciens, sages-femmes.

10. Les professions médicales reconnues dans le canton de Vaud sont les suivantes : ambulancier, chiropraticien, diététicien, droguiste, ergothérapeute, hygiéniste dentaire, infirmier, infirmier assistant, laborantin médical, logopédiste-orthophoniste, masseur médical, médecin, médecin-dentiste, opticien, ostéopathe, pharmacien, physiothérapeute, podologue, psychothérapeute non médecin, sage-femme, technicien en radiologie médicale, technicien en salle d'opération, thérapeute de la psychomotricité.

11. Les professions de la santé reconnues en Valais sont : médecin, médecin-dentiste, pharmacien, ambulancier, chiropraticien, diététicien, droguiste, ergothérapeute, infirmier, logopédiste-orthophoniste, opticien, pédicure-podologue, physiothérapeute, psychologue-psychothérapeute, sage-femme.

12. Site : www3.ti.ch/CAN/rl/program/books/rst/htm/185.htm

fournissent occasionnellement ou régulièrement des prestations de type soins ou thérapies (article 63d). Ils sont autorisés à pratiquer pour autant qu'ils ne se mettent pas eux-mêmes ou leur patients en danger, qu'ils soient inscrits auprès du Département de la santé publique, qu'ils informent au préalable leur patients qu'ils ne sont pas des professionnels de la santé reconnus¹³, qu'ils n'utilisent pas d'appareils mécaniques qui émettent des courants forts ou faibles ou des radiations ionisantes, qu'ils ne prescrivent pas de médicaments et qu'ils soient rémunérés uniquement de façon volontaire.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question que susciterait la lecture de ce dossier ou pour toute information complémentaire. Nous sommes également disposés à recevoir tout complément d'information de votre part ou tout commentaire critique au sujet de notre dossier et des sources bibliographiques que nous vous adressons. Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Brigitte Knobel
Séverine Desponds

13. Le Tessin distingue les professionnels de la santé qui peuvent exercer leur activité de manière indépendante et ceux qui ne peuvent pas exercer de manière indépendante. Les professionnels de la santé reconnus qui peuvent exercer leur activité de manière indépendante sont : les médecins, les dentistes, les vétérinaires, les pharmaciens, les assistants en pharmacie, les chiropraticiens, les psychologues, les psychothérapeutes, les infirmiers, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les diététiciens, les sages-femmes, les techniciens orthodontistes, les droguistes, les opticiens, les podologues et les esthéticiennes (article 54).

Les professionnels de la santé reconnus qui ne peuvent pas exercer leur activité de manière indépendante sont : les assistants médicaux, les laborantins, les assistants en radiologie, les orthopédistes, les assistants en pharmacie, les infirmiers, les assistants en gériatrie, les hygiénistes dentaires, les assistants en orthodontie, les ambulanciers (articles 62).

© CIC, 2011

CIC – Centre Intercantonal
d'information sur les croyances
et sur les activités des groupements
à caractère spirituel, religieux
ou ésotérique

Direction de projet et rédaction
Brigitte Knobel
Séverine Desponds

Conception graphique & réalisation
Manon Mello



Boulevard Helvétique 27
CH – 1207 Genève
tél. : + 41 22 735 47 50
fax : + 41 22 840 08 58
email : info@cic-info.ch
www.cic-info.ch



CIC — Centre Intercantonal
d'information sur les Croyances

Boulevard Helvétique 27
CH — 1207 Genève
tél.: + 41 22 735 47 50
fax : + 41 22 840 08 58
email : info@cic-info.ch
www.cic-info.ch